

Commune de Moulineaux

PROCES VERBAL DE CONSEIL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Présents : M. AUBOURG Yves, Mme BAUDART Marie-Édith, M. DOREE Claude, Mme DUBOIS Virginie, Mme GUILLORY Christelle, M. LE GOFF Frédéric, Mme LENOIR Nathanaëlle, M. MARECAL David, M. QUIBEL Benjamin, Mme SAUVAGE Sophie, M. TAVARES Fernando, M. CHOPART Frédéric, M. AGASSE Mickaël

Absents excusés : Mme MENARD Joy (procuration à Mme LENOIR Nathanaëlle)

Absents :

Secrétaire de séance : M. CHOPART Frédéric

Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération pour le FAJ. Demande acceptée par les membres du conseil municipal.

DE 17092020-1 / Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués - Annule et remplace la délibération 28052020-12

La Préfecture nous demande d'annuler la délibération prise le 28 mai 2020 concernant les indemnités des élus.

En effet l'indemnité des conseillers municipaux délégués doit être comprise dans l'enveloppe globale du Maire (40.3 %) et des adjoints (10,7% X3) soit un total de 72,2 %. Or le montant voté le 28 mai dernier dépasse cette enveloppe.

Monsieur le Maire propose de rectifier de la façon suivante :

- De Maire : 37.31 % = 1451.13 €
- D'adjoint : 9,15% = 355.88 €/ adjoint
- De conseiller délégué : 3.8 % = 147.79 €/conseiller

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DE 17092020-2 / Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Cette commission participe à la mise à jour des bases d'imposition des locaux commerciaux et des biens divers sur le territoire de la Métropole. Son rôle est consultatif.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des membres de la CIID. Son nombre est fonction du seuil démographique donc pour notre commune 1 titulaire et 1 suppléant.

Est désigné titulaire : Mme Catherine ARROUET

Est désigné suppléant : Mr Benjamin QUIBEL

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette désignation.

DE 17092020-3/ Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Désignation des membres

Sa principale mission : procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) notamment en matière de travaux, eaux, déchets, assainissement.

Il faut donc désigner un représentant à la Commission Locale du Transfert de Charges chargée de l'évaluation des transferts de charges des communes de la Métropole.

Est nommé titulaire : Frédéric LE GOFF

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette désignation.

DE 17092020-4/ Convention d'occupation du domaine public et d'exploitation d'un distributeur de pain

Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention d'occupation du domaine public et d'utilisation du distributeur de pains entre la commune et la boulangerie DUHOUX dont le siège est à St Aubin les Elbeuf. Cette mise à disposition concerne un emplacement (d'une surface de 1m2 environ), à titre gratuit, sis parking de la Maredotte, à Moulineaux. L'exploitant met à disposition de la commune un automate distributeur de baguettes et de pains au chocolat et croissants. La commune met à disposition de l'exploitant un emplacement susmentionné, des servitudes électriques (raccordement protection différentielle branchement électrique de 220V16A pour alimenter ce distributeur ainsi que la prise en charge de la consommation électrique).

La convention prendra effet à la signature des deux parties. Elle est conclue pour une durée de 1 an et sera renouvelée tous les ans par délibération. La résiliation de la convention pourra être donnée par l'une ou l'autre des parties signataires, sous réserve d'un préavis de 2 mois.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

DE 17092020-5 /Dispositif d'aide à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur)

Le BAFA est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation. Monsieur le Maire propose au conseil d'accompagner les jeunes motivés par cette formation. Cet accompagnement se déclinerait par la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation BAFA. Il s'agira d'apporter une aide financière aux jeunes motivés par la formation BAFA pour qui le coût est important (aux alentours de 1000 euros) est un facteur limitant.

Ce dispositif sera instruit par la Mairie. Dans ce cadre, les jeunes âgés de 17 à 25 ans, quel que soit leur statut, habitant sur la commune de Moulineaux pourront bénéficier d'une bourse pour financer leur formation BAFA, après avoir présenté leurs dossiers et leurs motivations à la Mairie de Moulineaux. Le projet doit être présenté avant le début de la formation dans un dossier complet déposé à la Mairie (comprenant une lettre motivée formulée par le jeune, une attestation d'inscription à la première session de formation, délivrée par l'organisme, un budget équilibré présentant les dépenses et les recettes liées à la formation et notamment les différentes aides sollicitées et/ou accordées, un relevé d'identité

bancaire ou postal des jeunes ou des parents, l'engagement écrit du jeunes à suivre toutes les sessions de la formation BAFA).

Une aide financière pourra être accordée au jeune inscrit à la première session de la formation selon le quotient familial de la famille. Monsieur le Maire validera les demandes deux fois par an.

L'aide financière sera versée après que le jeune ait remis en Mairie ses attestations de formation validant les trois sessions (stage théorique, pratique et d'approfondissement).

Il s'agit d'une aide ponctuelle, exceptionnelle, annuelle et non renouvelable.

Une enveloppe de 500 euros sera allouée pour l'aide au BAFA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DE 17092020-6 /Achat de 2 cases commerciales et inscription de l'emprunt

Deux cases commerciales situées 361 et 377 rue du lieutenant Jacques Hergault à Moulineaux et appartenant à la SCI PREMIUM sont à vendre. La commune souhaite acquérir ses biens et après négociation avec le propriétaire, la somme retenue se monte à 105 000 euros. L'emprunt sera sollicité auprès du Crédit Agricole pour un montant de 50 000 euros sur 12 années avec un remboursement annuel de 4344.8 euros et un taux d'intérêt fixe de 0.65 %. Cet emprunt sera inscrit en recette d'investissement au compte 1641 du budget de la commune. Le coût total du crédit pour 12 ans s'élève à 2137.6 euros. La commune décide d'autofinancer cet achat à hauteur de 55 000 euros.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT	84 000 €
Montant TTC	105 000 €
Auto financement	55 000 €
Emprunt moyen long terme	50 000 €

Le **Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

➤ Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 50 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	50 000 €
Taux actuel :	0.65 %
Durée du crédit	12 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance :	échéances constantes

Frais de dossier :

100€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

➤ Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.

DE 17092020-7 /Formation des élus

- Les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.
- La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences directement liées à l'exercice du mandat local.
- Chaque année, avant le 1^{er} avril, les membres du conseil informent le maire des thèmes de formation qu'ils souhaiteraient suivre afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires et vérifier si des mutualisations ou des stages collectifs sont possibles dans l'hypothèse où plusieurs élus sont intéressés par les mêmes thématiques.
- En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année.
- Les frais de formation sont pris en charge par le budget de la collectivité si l'organisme dispensateur est agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus.
- La demande doit être faite au Maire avec pièces justificatives : Nom de l'organisme, objet de la formation, bulletin d'inscription....
- L'enveloppe allouée à la formation des élus sera évaluée en fonction des demandes présentées sans excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction.

DE 17092020-8 /convention centre de loisirs avec la ville de Grand-Couronne

La ville de Moulineaux a sollicité la ville de Grand-Couronne pour l'accueil d'enfants au centre de loisirs Jean COIFFIER.

Quand : le mercredi et les vacances scolaires

Notre commune s'inscrit dans le cadre de cette convention en tant que co-financeur de chaque inscription à hauteur de 50% du tarif

Durée : 3 ans par tacite reconduction

DE 17092020-9 /Mise en location du local communale (ancienne épicerie)

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal la nécessité d'établir un bail concernant le local commercial communal situé 377 rue du Lt Jacques Hergault qui était une ancienne épicerie. Mme Claire NACERI souhaiterait y développer un centre bien être et balnéothérapie.

Monsieur le Maire propose que le loyer pourrait gratuit pendant 6 mois, puis 6 mois à 50 % soit 250 euros et enfin passera à un montant de 500 euros mensuel.

Le bail est de 6 ans car il s'agit d'un bien public puis renouvelable par tacite reconduction.

Ce bail sera établi par l'Office Notarial des Essarts situé 5 Place Césaire LEVILLAIN, 76530 Grand-Couronne.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DE 17092020-10 /Contribution au Fond d'aide aux jeunes 2020 (FAJ)

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que, la Métropole exerce la compétence « aide aux jeunes en difficultés » consistant à accorder des aides individuelles par l'intermédiaire d'un Fonds d'Aide aux Jeunes.

Dans ce cadre, un engagement de la Commune est possible et la Métropole propose de reprendre le niveau de contribution volontaire adoptée par le département depuis 1997, soit 0.23 euros par habitant soit 220.47 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020.

Questions diverses

M. Le Maire :

- la seconde partie du local commercial qu'occupe Camille PREVEL va bientôt être libérée. Mr le Maire propose que son loyer de soit de 250 euros (uniquement la partie du local qu'elle utilise). 14 pour 1 abstention.
- Une ATSEM arrive à la fin de sa période de stage et est donc « Titularisable ». L'ensemble du conseil municipal valide cette titularisation qui prendra effet au 1^{er} octobre 2020 pour 16h00 hebdomadaire.
- La SPA nous sollicite pour une subvention. Il y a 7 votes pour et 8 votes contre.
- Seine en Partage et ses Affluents nous sollicite pour une subvention. Il y a 5 contre /6 absentions/ 3 pour.
- La Mission Locale demande la désignation d'un représentant : Virginie DUBOIS est désignée représentante.
- Monsieur le Maire propose la création d'une association des jeunes 13-17 ans. Un local serait mis à disposition. A l'heure actuelle une personne serait intéressée.
- Monsieur le Maire propose la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants (CM1 – CM2 ou plus 6^{ème} et 5^{ème}) et ceci après l'élection des parents d'élèves. Ce projet sera mis en place avec la collaboration des enseignantes. La fréquence pourrait être d'un par trimestre.
- Mr Le Maire informe le conseil municipal qu'une prise de contact s'est faite avec un bailleur social pour un nouveau projet de construction de petits pavillons de plein pied sur la commune dans le centre du village.
- L'Affaire concernant un habitant et portée au Tribunal pour non-paiement de loyers depuis plusieurs années avance. Le jugement qui a été prononcé rend cette personne expulsable après la trêve hivernale.

- Mr le Maire propose de replanter un sapin de Noël sur le parking de Maredotte. Proposition acceptée par le conseil municipal.

- Mr le Maire propose que le journal les sources de Moulineaux soit distribué par les conseillers. Proposition acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

M.AGASSE :

- Concernant le mouton errant, la solution pourrait être de se rapprocher de l'ONF afin prêtés des filets de capture nous soient éventuellement prêtés.

M.CHOPART :

Fait lecture des événements programmés : repas des aînés du 11 novembre, soirée Harengs, octobre rose, marché de Noël, colis de fin d'année. Tous ces événements prévus sont fonction de l'évolution de l'épidémie du COVID19. Une réunion de la commission animation à prévoir.

Mr Chopart informe le conseil municipal qu'il a commencé à travailler su Plan communal de sauvegarde. En effet celui-ci est à remettre et sollicite de l'aide. Mr AGASSE et Mr QUIBEL sont volontaires.

Mr CHOPART a participé à une réunion de chantier concernant le projet LOGEAL Immobilière. Le chantier débutera en octobre.

M.QUIBEL :

Demande la pose de deux ralentisseurs rue Louis Moguen.

Me ARROUET :

Informe que Mme LERAY interviendra uniquement à l'école maternelle pour l'atelier écriture, de lecture de contes et littérature

Me FOLCKE :

Signale que régulièrement les convois exceptionnels ne respectent pas les feux rouges.

M.AUBOURG : propose de mettre des garde-corps ou grosses jardinières à proximité de la machine à pain. Le conseil municipal valide la proposition de poser des jardinières.

M.MARECAL :

Informe que deux gabions seront ajoutés au niveau du rond-point et qu'une demande de devis pour des arbres a été faite.

Suite à la découverte d'une canalisation d'eau potable, l'installation de la toilette publique est toujours en cours mais il faudra prévoir un autre emplacement que celui prévu initialement.

En ce qui concerne l'Allée des sources le chemin piétonnier reste dans l'état afin de préserver la biodiversité.

M.MALET :

Demande de verbaliser les véhicules garés rue Gosselin. Mr le Maire souligne que son pouvoir de police n'est qu'administratif.

Fin de séance : 21h20

